

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE – Locataires suisses – Tarif en Francs Suisses

Entre les soussignés :

Le Bailleur		Le locataire	
Prénom et Nom	Jacques et Caroline Brera	Prénom Nom	
Adresse	Ruelle de l'église 6	Adresse	
NP et Localité	1143 Apples	NP et Localité	
		Portable	

Adresse de la location : Villa Les Embruns – appartement du rez supérieur, chemin des Mouettes 138 – 83220 Le Pradet (France)

Période de location saisonnière : du au

Tarif selon saisons (BS=Basse Saison / VS=Vacances Vaud / MS=Moyenne saison / HS : Haute saison)	BS	VV	MS	HS	Tarif appliqué
Logement de Base (tarif selon saison) Surface habitable : env. 90 m ² (+ terrasse 30 m ²) Détails des pièces + équipements du rez-de-chaussée : <ul style="list-style-type: none">un hall d'entrée,une chambre enfants (2 x 2 lits superposés dim. 90/200 - duvets 4 x 140/200),une chambre parents (avec un lit double dim. 160/200 - duvets: 1 x 220/200 ou 2 x 150/200),un séjour avec accès à la terrasse,une cuisine agencée habitable avec accès à la terrasse (lave-vaisselle, four, four micro-onde, plaque de cuisson vitrocéramique, réfrigérateur avec compartiment congélation, machine Nespresso - capsules non-fournies),une salle d'eau avec douche et lavabos doubles, une machine à laver le linge (pas de sèche-linge, étendage extérieur),un wc séparé avec lave-mains,une terrasse orientée vers la mer, barbecue, tables, chaises, salon d'étéune mezzanine avec canapé-lit, télévision et lecteur DVD,Wifi,Parking avec portail métallique fermé Divers, équipements : Coussins, duvets/édredons sont à disposition. Literie (drap, housse, taie d'oreillers) non fournie. Linge de maison : non fourni Chauffage : oui. Le chauffage est éteint en saison chaude (avril à octobre)	574.-	749.-	826.-	1330.-	CHF .-
Chambre supplémentaire (tarif selon saison) <ul style="list-style-type: none">un lit double,une salle de bains attenante avec lavabo, douche et wc.	130.-	170.-	180.-	300.-	CHF .-
Jacuzzi (CHF 100.-/la semaine) <ul style="list-style-type: none">un jacuzzi de 6 pièces avec jets de massages					CHF .-
Les nettoyages de fin de location seront effectués par la gardienne (à payer avec la réservation) Nettoyages de fin de séjour <ul style="list-style-type: none">Le nettoyage de la villa est au prix de CHFrs 80.-, (CHFrs 100.- avec la chambre supplémentaire).					CHF .-
TOTAL					CHF .-

Les arrhes de 30%, faisant office de réservation, sont à payer de suite, sur le compte mentionné ci-dessous.	CHF .-
--	--------

Solde à verser (70%) au plus tard un mois avant la prise de location	CHF .-
--	--------

Les montants indiqués ci-dessus sont à verser sur le compte suivant : au nom de Jacques Brera, auprès de la Banque Raiffeisen du Mont Tendre, à Apples, IBAN : CH43 8080 8002 4338 1352 6

Ci-joint les conditions générales de location. Un exemplaire du présent contrat est à signer et à nous retourner dans les meilleurs délais.

Merci de lire attentivement la rubrique : Prise de location !

Date et signature du locataire :

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le locataire s'oblige à exécuter :

Heures d'arrivée et de départ

Sauf arrangement contraire :

Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi de 15h00** (*vendredi en juillet et août*) cf. jour de votre contrat

Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin de 10h00** (*vendredi en juillet et août*) cf. jour de votre contrat

Désistement

Il est convenu qu'en cas de désistement :

• du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera le 30% du loyer prévu à titre de dépend.

- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera le 100% du loyer prévu à titre de clause pénale.

Occupation des lieux

Le bien loué est occupé uniquement par le locataire sans dépasser le nombre de personnes prévues par le contrat.

Le locataire n'occupe les lieux que bourgeoisement, l'exercice de toute profession étant interdit. Il reconnaît que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance. Il ne peut sous louer les lieux loués sauf accord écrit du bailleur.

Prise de la location

Quelques jours avant le départ, le locataire prendra contact avec notre gardienne, **Mme Magali Hanot**, tél. **0033 6 12 02 15 13**, afin de convenir d'une heure approximative d'arrivée. De plus, une heure avant son arrivée sur place, le locataire appellera la gardienne afin de confirmer l'heure convenue ou la modifier en raison d'un retard dû au trafic. Le gardien pourra ainsi accueillir le locataire, lui remettre les clés et lui expliquer le fonctionnement de la villa.

Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire et un inventaire seront établis à l'entrée du locataire et feront l'objet d'un pointage en fin de location.

Nettoyage

Le nettoyage n'est pas compris dans le prix de location. Il incombe au locataire de rendre le bien loué propre et rangé.

Si le locataire le souhaite, il peut mandater le gardien afin que ce dernier se charge du nettoyage. Dans ce cas, il l'annoncera sur le contrat. La somme pour le nettoyage sera payée avec la location sur le compte bancaire : CHFrs 80.- ou CHFrs 100.- pour la maison complète).

Annonces de dégâts

Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 heures après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire. Une attention toute particulière sera apportée à la toile de tente de la terrasse en la remontant lors de vos absences ou de vents.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, duvets et oreillers. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire à son départ, le prix de la valeur totale de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

Dans tous les cas, le locataire s'engage à annoncer tout dégât lors de la remise des clés (fin de la location).

Respect du voisinage

Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

Assurances

Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux, bris de glace) et tous les dégâts qu'il peut causer dans le bâtiment. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Dépôt de garantie

Aucun dépôt de garantie n'est demandé par le bailleur. Toutefois, le locataire s'engage prendre à sa charge tout dégât ou détérioration qu'il pourrait causer, intentionnellement ou non.

Visite du bien loué par le bailleur ou son représentant

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Co-Vid19 :

Le contrat est annulé si les conditions sanitaires édictées par votre pays ou par la France ne vous permettent pas de rejoindre votre lieu de vacances. En cas de craintes personnelles, les conditions d'annulation du contrat s'appliquent. (cf. rubrique : désistement)

ADRESSES UTILES

Les propriétaires

Jacques et Caroline BRERA

Ruelle de l'église 6
1143 Apples

0041 21 800 04 80 (maison)

0041 79 517 53 35 (mobile)

jacques.brera@morges.ch

caroline.brera@bluewin.ch

La gardienne

Magali Hanot

Le Pradet

0033 6 12 02 15 13

magali070400@gmail.com